



Ashmatique, et souffrant de nombreuses allergies, elle ne parvient cependant pas à faire respecter la loi Evin à son poste

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 28 novembre 2002

Bonjour,

Dans l'entreprise de ma compagnie, la loi Evin n'est pas respectée, a tel point que l'odeur de cigarette la suit partout.

Ashmatique, et souffrant de nombreuses allergies, elle ne parvient cependant pas à faire respecter la loi Evin à son poste.

Pourriez-vous nous informer sur la démarche à suivre pour qu'elle ne soit plus importunée par la fumée des autres ?
Merci d'avance,

JGR

Réponse :

La lecture des conditions particulières d'application de la loi dans les lieux de travail vous permettra de cibler les infractions à relever.

La méthode pratique proposée par DNF pour obtenir le respect de ses droits dans les entreprises vous aidera à construire votre dossier.

La grille d'évaluation des espaces dans lesquels on fume vous donnera des précisions complémentaire sur l'incohérence des situation.

Sachez que DNF demeure à votre disposition pour toute aide que vous jugeriez utile.